



BULLETIN OFFICIEL DE L'ARCHIDIOCÈSE DE PAPEETE

N° 37 du 02 septembre 2026

DOCUMENT 01

DÉCRET

ÉRECTION DE LA PAROISSE SAINT PIERRE CÉLESTIN DE TAHAA

Vu le canon 515 §2 CIC ;

Après consultation et avis favorable du Conseil Presbytéral lors de sa réunion du 20 Août 2026 ;

Les deux communautés de l'île de Tahaa (Saint-Pierre-Célestin, Poutoru et Saint-Clément, Patio) jusqu'à ce jour intégrées dans la paroisse Saint-André de Uturoa, île de Raiatea, seront réunies à compter du 1^{er} septembre 2026 en une seule paroisse qui portera le nom de :

Paroisse Saint-Pierre-Célestin de Tahaa

Ce décret entre en vigueur ce jour même et sera publié, pour information, dans le Bulletin Officiel de l'Archidiocèse (BOAP).

À Papeete, le 26 août 2026
+ Jean-Pierre COTTANCEAU
Archevêque de Papeete

Père Paul LEJEUNE, ss.cc
Chancelier

DOCUMENT 02

DÉCRET DE NOMINATION

Vu le décret du 26 août 2026, d'érection de la paroisse Saint-Pierre-Célestin de Tahaa ;

Vu les dispositions des canons 522 ;

Vu les normes complémentaires au Code de Droit Canonique adopté par la CEPAC (1995) ;

Le père David CHANZY, administrateur paroissial de la paroisse Saint-Michel de Papara est nommé **Curé de la paroisse Saint-Michel de Papara**, à compter de ce jour pour une durée de 6 (six) ans renouvelables.

Il reste curé de la paroisse Saint-Joachim de Manihi et de sa dépendance l'église Saint-Joseph de Ahe.

Il est également nommé **Administrateur de la paroisse Saint-Pierre-Célestin de Tahaa** à compter du 1^{er} septembre 2026.

Ce décret de nomination sera signifié à l'intéressé et aux paroisses selon le droit et publié, pour information, dans le Bulletin Officiel de l'Archidiocèse (BOAP).

À Papeete, le 26 août 2026
+ Jean-Pierre COTTANCEAU
Archevêque de Papeete

Père Paul LEJEUNE, ss.cc
Chancelier

DOCUMENT 03

DÉCRET

Le diacre Carlos RAIOWA, actuellement diacre à la paroisse Maria-no-te-Hau de Tautira est déchargé de ses fonctions au sein des paroisses Sainte-Famille de Huahine, Saint-André de Raiatea et des 'Amuira'a de Tahaa (Saint-Pierre-Célestin et Saint-Clément).

Il conserve sa mission à la paroisse Saint-Pierre-Célestin de Bora Bora.

Ce décret prend effet à compter de ce jour et sera signifié à l'intéressé et aux paroisses selon le droit et publié, pour information, dans le Bulletin Officiel de l'Archidiocèse (BOAP).

À Papeete, le 1^{er} septembre 2026

+ Jean-Pierre COTTANCEAU
Archevêque de Papeete

Père Paul LEJEUNE, ss.cc
Chancelier

DOCUMENT 04

DÉCRET DE NOMINATION

Le diacre Marcellin TAUPOTINI, actuellement diacre à la paroisse Saint-Michel de Papara est déchargé de ses fonctions aux paroisses Saint-Louis de Gonzague de Takapoto et Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus de Takaroa.

Il est nommé en plus à la paroisse **Saint-Pierre-Célestin de Tahaa**

Ce décret de nomination prend effet à compter de ce jour et sera signifié à l'intéressé et aux paroisses selon le droit et publié, pour information, dans le Bulletin Officiel de l'Archidiocèse (BOAP).

À Papeete, le 1^{er} septembre 2026

+ Jean-Pierre COTTANCEAU
Archevêque de Papeete

Père Paul LEJEUNE, ss.cc
Chancelier

DOCUMENT 05

DÉCRET DE NOMINATION

Le diacre Michel THOMAS, diacre à la paroisse Saint-Joseph de Faaa est déchargé de ses fonctions à la paroisse Saint-Joseph de Makemo.

Il est nommé en outre à la paroisse **Sacré-Cœur de Napuka**.

Cette nomination prend effet à compter de ce jour.

Ce décret de nomination sera signifié à l'intéressé et aux paroisses selon le droit et publié, pour information, dans le Bulletin Officiel de l'Archidiocèse (BOAP).

À Papeete, le 1^{er} septembre 2026

+ Jean-Pierre COTTANCEAU
Archevêque de Papeete

Père Paul LEJEUNE, ss.cc
Chancelier

DOCUMENT 06

DÉCRET

Le diacre John TUAIVA, diacre à la paroisse Saint-Etienne de Punaauia est déchargé de ses fonctions à la paroisse Sacré-Cœur de Napuka et sa dépendance église Sainte-Thérèse de Tepoto Nord.

En outre, il reste chargé de pastorale de la paroisse Sainte-Bernadette de Maupiti.

Ce décret prend effet à compter de ce jour et sera signifié à l'intéressé et aux paroisses selon le droit et publié, pour information, dans le Bulletin Officiel de l'Archidiocèse (BOAP).

À Papeete, le 1^{er} septembre 2026

+ Jean-Pierre COTTANCEAU

Archevêque de Papeete

Père Paul LEJEUNE, ss.cc
Chancelier

DOCUMENT 07

DÉCRET DE NOMINATION

Le diacre Pierre VAN BASTOLAER est déchargé de ses fonctions aux paroisses Sainte-Famille de Huahine, Saint-André de Raiatea et Saint-Pierre Célestin de Bora Bora.

En plus de sa fonction de directeur du *Foyer Sainte-Thérèse de Taravao* et de son service au sein de la paroisse de Vairao, il est également nommé diacre à la paroisse **Saint-Joseph de Makemo**.

Ce décret de nomination prend effet à compter de ce jour et sera signifié à l'intéressé et aux paroisses selon le droit et publié, pour information, dans le Bulletin Officiel de l'Archidiocèse (BOAP).

À Papeete, le 1^{er} septembre 2026

+ Jean-Pierre COTTANCEAU

Archevêque de Papeete

Père Paul LEJEUNE, ss.cc
Chancelier